



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 26/09/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 septembre 2012**  
**D-2012/456**

***Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariat  
de L'association des Amis du Capc. Conventions.  
Signature. Autorisation. Encaissement.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Amis du CAPC, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions culturelles innovantes du CAPC, souhaite poursuivre pour l'année 2012 son aide financière en faveur du musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

Ainsi, l'Association des Amis du Musée versera :

- 5 000 € pour la publication d'un catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber qui sera présentée au CAPC durant le dernier trimestre de l'année 2012
- 10 000 € pour l'édition d'un livre sur l'histoire du CAPC.

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de ces partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions
- à émettre le titre de recettes du montant de la somme allouée
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 15 000 €, sur le CDR Musée d'Art Contemporain CAPC, tranche P012O002T12, Natana 621
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CDR, tranche P012O001T03, Natana 1716

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dominique DUCASSOU**

## Convention de partenariat

### ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture le  
ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

### D'UNE PART

et

L'Association des Amis du CAPC, représenté par son Président, Robert Wilmers, habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil d'administration en date du 09 octobre 2008  
ci-après dénommée « l'Association des Amis du CAPC »,

### D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'Association des Amis du CAPC, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions culturelles innovantes du CAPC, a souhaité aider le musée en participant financièrement à l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber présentée durant le dernier trimestre de l'année 2012 au CAPC musée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

### **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CAPC**

L'Association des Amis du CAPC a décidé de soutenir l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, d'une somme de 5 000 € NET (CINQ MILLE EUROS).

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Une série de visites de l'exposition sera organisée par le CAPC en concertation avec l'Association des Amis du CAPC selon un calendrier à définir entre les deux parties.

La Ville de Bordeaux s'engage à remettre 55 exemplaires du catalogue à l'Association des Amis du CAPC.  
Cette contrepartie est valorisée à 1 100 €.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

La participation de l'Association des Amis du CAPC d'un montant de 5 000 euros sera versée en une seule fois durant le deuxième semestre 2012.

Cette participation financière sera créditée  
sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX  
Identification FR9521  
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX  
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

#### **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

#### **ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

#### **ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,  
F-33077 Bordeaux cedex

- pour l'Association des Amis du CAPC 7, rue Ferrère  
F-33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux,  
en quatre exemplaires,  
le

Po/l' Association des Amis du CAPC,  
Son Président,

Po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Robert Wilmers

Alain Juppé

## Convention de partenariat

### ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture le  
ci-après dénommée «la **Ville de Bordeaux**»,

**D'UNE PART**

et

L'Association des Amis du CAPC, représenté par son Président, Robert Wilmers, habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil d'administration en date du 09 octobre 2008  
ci-après dénommée « l'**Association des Amis du CAPC**»,

**D'AUTRE PART**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'**Association des Amis du CAPC**, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions innovantes culturelles du CAPC, a souhaité aider le musée en participant financièrement à la publication d'un livre sur l'histoire du CAPC.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de l'édition d'un livre sur l'histoire du CAPC.

### **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CAPC**

L'**Association des Amis du CAPC** a décidé de soutenir le projet de publication d'un livre sur l'histoire du CAPC. A ce titre, elle fait don à la **Ville de Bordeaux**, d'une somme de 10 000 € NET (DIX MILLE EUROS).

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La **Ville de Bordeaux** s'engage à remettre à l'**Association des Amis du CAPC** 55 exemplaires du catalogue. Cette contrepartie est valorisée à 440 €.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

La participation de l'**Association des Amis du CAPC** d'un montant de 10 000 € sera versée en une seule fois durant le deuxième semestre 2012.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82  
identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX  
Identification FR9521  
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX  
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

### **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

**ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION** La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant. La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre. Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

**ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,  
F-33077 Bordeaux cedex
- pour l'Association des Amis du CAPC 7, rue Ferrère  
F-33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux,  
en quatre exemplaires,  
le

Po/l' Association des Amis du CAPC,  
Son Président,

Po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Robert Wilmers

Alain Juppé